



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

**Procès-verbal
de l'Assemblée Générale du 15 février 2008
Espace Nature du Val d'Allier à Moulins**

Le 15 février 2008 à 18 h, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale à l'Espace Nature du Val d'Allier, 8 boulevard de Nomazy 03000 Moulins, sur convocation de son président, effectuée par lettre conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés, lors de leur entrée en séance.

Président de séance : Joël Herbach

Secrétaire de séance : Dominique Beaufile

Le président remercie la LPO Auvergne d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage dans les locaux de l'Espace Nature du Val d'Allier, qu'elle anime. Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et les comptes de l'exercice 2007
3. Rapport d'activités 2007
4. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
5. Fixation du montant des cotisations 2008
6. Représentation du Comité Loire Vivante sur l'Allier
- 7.

Délibération n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2007 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2007, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions des membres suivants du Conseil d'Administration :

- Joël Herbach
- Dominique Beaufile
- Agnès Gattoni
- Jean Costa Marini

Décide de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les membres suivants :

- Joël Herbach
- Dominique Beaufiles
- Agnès Gattoni
- Nathalie Michaud

Et de nommer monsieur Jean Costa Marini au titre de vice-président honoraire, en mémoire de l'engagement de sa mère, Madame Voyret, présidente-fondatrice de l'Association de Défense de l'Allier.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 :

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2008, le titre de membre bienfaiteur étant assujéti au versement d'une cotisation supérieure ou égale à 30 € ou à la fourniture d'une prestation en nature,, artistique en particulier, de valeur au moins équivalente sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale décide que pour une première adhésion, toute cotisation versée après le 1^{er} septembre de l'année N sera aussi valable pour l'année N + 1.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 :

L'Assemblée Générale accepte la proposition d'intégration de l'Association au Comité Loire Vivante, présentée par Monsieur le Président de S.O.S. Loire Vivante, ainsi que la mission de représentation du Comité Loire Vivante en toute circonstance ou réunion ayant pour objet la rivière Allier.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le débat qui s'ensuit concerne les orientations des actions de l'association pour l'année 2008. Il résulte des échanges que les membres de l'assemblée générale souhaitent qu'une prochaine manifestation organisée par Allier Sauvage se déroule à Moulins, en raison des attentes locales relatives à la préservation de l'Allier et de l'intérêt d'y développer le rayonnement de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h par le président qui salue la présence amicale de Monsieur Jacques Chancel, venu apporter son soutien à l'association, et invite les participants à partager le buffet offert.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Dominique Beaufiles
Vice-Président,
Secrétaire de séance